

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014003

Signataire : ABW

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Opération BOUYGUES IMMOBILIER passage MACHOUART : rétrocession gratuite de terrains au profit de la commune

EXPOSE :

Dans le cadre de l'instruction et de la délivrance du permis de construire pour un projet immobilier situé 6-8, passage MACHOUART à AUBERVILLIERS, il est apparu nécessaire d'améliorer le cheminement piéton et de l'adapter aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'à l'augmentation du passage lié à la livraison de l'immeuble considéré. Il s'agit d'un immeuble comportant 78 logements répartis en 44 logements sociaux et 34 logements en accession pour une SHON totale de 5.689 m² sur un terrain d'assiette de 3.160 m² qui est sis 6-8 passage MACHOUART.

Ce réaménagement de la voirie (trottoirs) nécessite la cession gratuite à la Commune, de terrains dont le pétitionnaire est propriétaire. Cette cession est assortie de l'unique condition tenant à la réalisation des travaux de voirie, et n'emporte aucune autre charge au profit de la Commune.

Le réaménagement de voirie permis par cette cession ira de l'implantation de l'immeuble jusqu'au Chemin de l'échange. Les parcelles sont apportées gratuitement à la Commune sous la forme d'une offre de concours, il s'agit des terrains cadastrés sections H n°261, H n°263, H n°257 et H n°259, soit une bande de deux mètres de large environ sur la façade de ces parcelles.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet et d'autoriser le Maire à signer la convention d'offre de concours correspondante et l'acte authentique consécutif.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014003

Signataire : ABW

OBJET : Opération BOUYGUES IMMOBILIER passage MACHOUART : rétrocession gratuite de terrains au profit de la commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° PC 093 001 11 A 0039 portant attribution à la société BOUYGUES IMMOBILIER d'un permis de construire pour un ensemble immobilier de 78 logements répartis en 44 logements sociaux et 34 logements en accession, totalisant une SHON de 5.689 m² sur un terrain d'assiette de 3.160 m² sis 6-8 passage MACHOUART à AUBERVILLIERS ;

Vu les documents d'arpentage annexés à la présente relatifs aux parcelles évoquées ci-dessous ;

Considérant que la livraison de l'immeuble faisant l'objet du permis susvisé nécessite, notamment pour tenir compte du passage piéton accru et de la nécessité d'assurer un cheminement continu pour les personnes à mobilité réduite, il est nécessaire de réaliser des travaux de réaménagement de la voirie ;

Considérant que la société BOUYGUES immobilier se propose de rétrocéder gratuitement à la Commune des parcelles constituant une bande de deux mètres de large environ en bordure du passage MACHOUART, allant de l'emprise de l'immeuble projeté au chemin de l'Echange afin de permettre la réalisation de aménagements de voirie nécessaires.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention d'offre de concours annexé à la présente délibération, portant sur la rétrocession à titre gratuit, au profit de la Commune, des parcelles cadastrées section H n°261, H n°263, H n°257 et H n°259, soit une bande de terrain nu d'une largeur de deux mètres de large environ pour une contenance totale de 75 m² ;

DIT que l'acquisition des parcelles s'effectuera à titre gratuit ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'offre de concours ainsi que l'acte d'acquisition avec la société BOUYGUES IMMOBILIER ou tout substitué, et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte

le Maire Adjoint

Omar AÏT-BOUALI

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint

Omar AÏT-BOUALI